



MAIRIE de WIMILLE

# MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

## ETUDE SUR LA STRATEGIE DE COMMUNICATION COMMUNALE

---

### ACTE D'ENGAGEMENT

SOCIETE : .....

OPERATION : .....

MARCHE N°.....

## MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

### ACTE D'ENGAGEMENT

**OBJET DU MARCHE : ETUDE SUR LA STRATEGIE DE COMMUNICATION COMMUNALE.....**  
.....

**Maître d'ouvrage : ville de WIMILLE.....**

Adresse : 1 bis, rue de Lozembrune, 62126 WIMILLE .....

**Procédure de passation :**     appel d'offres ouvert - art. 33 et 57 à 59  
en référence au Code des     appel d'offres restreint - art. 33 et 60 à 64  
marchés publics                 procédures négociées – articles 34, 35 I ou II, 65 et 66  
     procédure adaptée - art. 28

Personne habilitée à donner les renseignements prévus par l'article 109 du CMP :  
Monsieur le Maire de WIMILLE .....

Copie de l'original délivrée en exemplaire unique pour être remis à l'établissement de crédit en cas de nantissement ou cession consentie dans les conditions de l'article 106 du Code des marchés publics.

Date ..... Signature .....

Organisme chargé du paiement : Trésorerie d'Outreau.

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Transmis en préfecture le : .....

Date de notification le : .....

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| <b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)</b> .....  | 4  |
| <b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)</b> .....  | 4  |
| <b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)</b> .....   | 5  |
| <b>ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHÉ</b> .....  | 6  |
| 2.1 Objet et durée du contrat .....  | 6  |
| 2.2 Délai d'acceptation des études.....  | 6  |
| 2.3 Dossiers à fournir par le titulaire .....  | 6  |
| 2.4 Propriété intellectuelle .....   | 7  |
| 2.5 Pièces constitutives du marché.....  | 7  |
| 2.6 Pénalités .....  | 7  |
| <b>ARTICLE 3 – FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE</b> .....  | 7  |
| 3.1 Forme des prix .....   | 7  |
| 3.2 Montant de l'offre.....  | 7  |
| 3.3 Sous-traitance .....   | 7  |
| <b>ARTICLE 4 – REGLEMENT DES COMPTES</b> .....   | 8  |
| 4.1 Délai de paiement .....  | 8  |
| 4.2 Avance.....  | 8  |
| 4.3 Paiements.....   | 9  |
| <b>ARTICLE 5 – PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT</b> .....  | 9  |
| <b>ARTICLE 6 - ACCEPTATION DE L'OFFRE</b> .....  | 10 |
| 6.1 Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.....   | 10 |
| 6.2 Les sous-traitants proposés à l'article 3.3 de l'offre sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées..... | 10 |
| 6.3 Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.....  | 10 |
| <b>ANNEXE 1 : Cadre d'ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE</b> .....   | 11 |
| <b>ANNEXE 2 : EN CAS DE MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES A TRANCHES...</b> Erreur !<br>Signet non défini.                                   |    |

## ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, désigné dans le marché sous le nom de « TITULAIRE »

M.....agissant en mon nom personnel,

domicilié à .....

et immatriculé.....

sous le n°.....

après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie : .....

N° Police : .....

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 3.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie : .....

N° Police : .....

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

## ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom " LE TITULAIRE "

M.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée : .....

Ayant son siège social : .....

Forme de la société: ..... capital : .....

Et immatriculé au RCS de : .....

Sous le n°: .....

après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les études aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie : .....

N° Police : .....

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 3.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie : .....

N° Police : .....

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

## ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

NOUS soussignés, cotraitants, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, conjoints désignées dans le marché sous le nom « TITULAIRE »

▪ **1<sup>er</sup> cocontractant** (cas d'une personne morale)

M.....  
.....agissant

au nom et pour le compte de la société : .....

Forme sociale : ..... capital : .....

Ayant son siège social : .....

Et immatriculé au RCS de : ..... Sous le n°: .....

▪ **2<sup>ème</sup> cocontractant** (cas d'une personne physique)

M .....agissant  
en mon nom personnel

domicilié à .....

et immatriculé au RCS de : ..... sous le n° .....

et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par .....

▪ **3<sup>ème</sup> cocontractant :**

M.....  
.....

dûment mandaté à cet effet, **solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage.

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter les études aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

1<sup>er</sup> cocontractant

2<sup>ème</sup> cocontractant

3<sup>ème</sup> cocontractant

Compagnie : .....

N° police : .....

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 3.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie : .....

N° Police : .....

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

### 2.1 Objet et durée du contrat

Etude sur la stratégie de communication communale. ....

Le délai d'exécution des études est fixé à 6 semaines à compter du l'ordre de service prescrivant leur démarrage. (délai plafond. Le candidat peut proposer des délais plus court)

Le marché ne sera pas reconduit.

### 2.2 Délai d'acceptation des études

Le délai maximal d'acceptation dans lequel le maître d'ouvrage ou son représentant procédera à l'acceptation des documents d'études est fixé à : 15 jours.

Au delà de ces délais, les études sont réputées acceptées.

### 2.3 Dossiers à fournir par le titulaire

- Dans le cadre de son contrat, et afin de permettre, s'il y lieu, la consultation dématérialisée de marchés futurs, le prestataire devra fournir tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, sous forme dématérialisée sur un support physique électronique (CD ROM, DVD.....) fourni en 1 exemplaire au format PDF.

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le prestataire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage ou son représentant, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique , soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 5 jours. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage ou son représentant se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au prestataire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

- Toutefois, le prestataire fournira sous présentation classique, matérialisée sous la forme papier :

3 exemplaires Cf. CCP § 4.3

## 2.4 Propriété intellectuelle

La personne publique bénéficie du transfert des droits suivants : l'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du maître d'ouvrage et du titulaire en la matière est l'option A telle que définie au chapitre IV du CCAG-PI. (art. 19 à 31 inclus).

## 2.5 Pièces constitutives du marché

En complément de l'article 2.1 du CCP, les documents suivants auront valeur contractuelle :

.....

## 2.6 Pénalités

En cas de retard dans la remise des documents d'études, le taux est fixé au 6.2 du CCP.

# ARTICLE 3 – FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE

## 3.1 Forme des prix

Les conditions de variation de prix sont définies à l'art. 5.3 du CCP.

Le marché est passé à prix ferme

## 3.2 Montant de l'offre

Les prestations du prestataire seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques prévues à l'article 5 du CCP.

Montant Hors taxe : .....

Montant TVA au taux de .....%

Montant TTC .....

Montant TTC (en lettres) .....

Le montant de l'offre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du marché :  
visites, réunions .....

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition des prestations, le prix est réparti entre les co-traitants de la façon suivante :

| Mission       | Répartition   |               | Montant HT |
|---------------|---------------|---------------|------------|
|               | Prestataire 1 | Prestataire 2 |            |
| Tranche ferme |               |               |            |
| TOTAL         |               |               |            |

## 3.3 Sous-traitance

Le titulaire : .....

n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des

prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

| <b>Entreprise donneur d'ordre</b> | <b>Nature de la prestation</b> | <b>Sous-traitant devant exécuter la prestation</b> | <b>Montant de la prestation TTC</b> |
|-----------------------------------|--------------------------------|--|-------------------------------------|
|                                   |                                |  |                                     |
|                                   |                                | <b>Total</b>                                       |                                     |

En conséquence, le montant maximal de la créance qui pourra être cédée/nantie par le titulaire est de :

Titulaire unique ou mandataire : ..... TTC

2<sup>ème</sup> co-traitant : ..... TTC

3<sup>ème</sup> co-traitant : ..... TTC

## **ARTICLE 4 – REGLEMENT DES COMPTES**

### **4.1 Délai de paiement**

Le délai maximum de paiement des avances est de : 30 jours, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- notification du marché,
- notification de l'acte qui emporte commencement du marché si un tel acte est prévu (O.S. de démarrage),
- date de fourniture de la garantie

Dans le cas d'un échelonnement du versement des avances fixé à l'article 4.2 ci-dessus, le règlement de l'avance interviendra :

dans le délai de 30 jours à compter des échéances fixées,

à l'échéance fixée,

Comme indiqué à l'article 4.2 ci-dessous, le règlement n'interviendra que sous réserve de la production de la garantie relative à la partie d'avance concernée par l'échéance.

Le délai de règlement des acomptes est de : 30 jours à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'ouvrage ou son représentant.

Le délai de règlement du solde est de : 30 jours à compter de la réception par le maître de l'ouvrage ou son représentant du décompte général retourné par le titulaire ou le mandataire revêtu de sa signature.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 5.4 du CCP.

### **4.2 Avance**

NEANT

### 4.3 Paiements

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du marché, selon la répartition définie ci-dessous par :

chèque bancaire établi au nom du titulaire ou des membres du groupement conjoint

virement établi à l'ordre du titulaire ou des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

| DESIGNATION DE L'ENTREPRISE<br>(Y COMPRIS SOUS-TRAITANT)                      | PRESTATIONS<br>CONCERNEES | PRIX TTC |
|---|---------------------------|----------|
| Nom de l'entreprise<br>Raison sociale<br>Adresse<br>Référence compte bancaire |                           |          |
| Nom de l'entreprise<br>Raison sociale<br>Adresse<br>Référence compte bancaire |                           |          |
| Nom de l'entreprise<br>Raison sociale<br>Adresse<br>Référence compte bancaire |                           |          |

### ARTICLE 5 – PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R. 324-4 ou R 324-7 et R 341-30 du Code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles R. 324-4 ou R 324-7 et R 341-30 du Code du travail.

Les candidats établis dans un Etat autre que la France doivent produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat ne peut être délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

A : ..... Le .....

Mention(s) manuscrite(s)

*"Lu et approuvé"*

Signature(s) du titulaire, mandataire(ou des) prestataire(s)

## ARTICLE 6 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

### 6.1 Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus

Montant du marché Hors taxe : ..... €

Montant de la TVA : (Taux : ..... %) ..... €

Montant du marché TTC : ..... €

Montant en lettres (en T.T.C.) :

.....  
.....

### 6.2 Les sous-traitants proposés à l'article 3.3 de l'offre sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées

### 6.3 Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A : ..... Le : .....

Le maître d'ouvrage

## ANNEXE 1 : CADRE D'ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement.

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement en cours de marché.

L'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité a-t-il été restitué ?

Oui  Non

**MAITRE DE L'OUVRAGE :** .....

.....

- Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :

.....

- Organisme chargé des paiements : .....

.....

**MARCHE :**

- Objet : .....

.....

- Titulaire : .....

.....

**PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :**

- Nature : .....

.....

- Montant HT : .....

.....

- Montant TVA comprise : .....

.....

**SOUS-TRAITANT :**

- Nom, raison ou dénomination sociale : .....

.....

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société : .....

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET : .....

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) : .....

Numéro d'identification au registre du commerce : .....

- Adresse .....

.....  
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) .....  
.....

**CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :**

- Avances : .....
- Modalités de calcul et de versement des acomptes : .....
- Date (ou mois) d'établissement des prix : .....
- Modalités de variation des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : .....

**CAPACITES PROFESSIONNELLES ET FINANCIERES DU SOUS-TRAITANT :**

.....  
.....  
.....

A ....., le .....

Le titulaire du marché ou le mandataire du groupement :  
.....

A ....., le .....

Le représentant de la personne publique :  
.....

**Pièces à joindre à l'acte spécial :**

- Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- .....